

AA AUTO EXPORT
EURL Au capital de 15 000 euros
Siège social : 81 AVENUE LENINE (PIERREFITTE-SUR-SEINE), 93200 SAINT-DENIS
RCS BOBIGNY N° 944600147

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **DU 27 OCTOBRE 2025**

Procès-verbal de régularisation du dépôt du capital social **Réunion de l'Assemblée Générale du 27/10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept septembre, les associés de la société AA AUTO EXPORT, EURL au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé **81 AVENUE LENINE (PIERREFITTE-SUR-SEINE), 93200 SAINT-DENIS**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY, se sont réunis au siège social sous la présidence de Monsieur ACHABOU Aissa,

Étaient présents :

- Monsieur ACHABOU Aissa, né le 21 janvier 1987 à Yacouren (Algérie), de nationalité algérienne, demeurant 81 avenue Lénine, 93200 Saint-Denis,

L'associé unique détient **100 % du capital social**.

Rappel des faits

Il est rappelé que, conformément aux dispositions légales, le capital social de la société AA AUTO EXPORT, d'un montant de 15 000 euros, devait être intégralement déposé auprès d'un dépositaire habilité avant l'immatriculation de la société.

L'Assemblée Générale constate que le dépôt du capital social, d'un montant de 15000 euros, correspondant au capital social, a été effectué auprès de la CARPA, comme en atteste le certificat du dépositaire en date du 27 octobre 2025, établi pour le compte de la société AA AUTO EXPORT.

Décisions

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

- **Prend acte** du dépôt du capital social d'un montant de **15000 euros** auprès de la CARPA, conformément à la réglementation en vigueur et au certificat du dépositaire daté du 27 octobre 2025.
- **Atteste** de la régularisation du dépôt du capital social, permettant ainsi à la société AA AUTO EXPORT de satisfaire à ses obligations légales en vue de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
- **Décide** de mettre à jour les statuts datés du 27 octobre 2025.
- **Décide** de procéder à la régularisation de toutes formalités requises pour l'immatriculation de la société.

Le présent procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 27 octobre 2025

Monsieur ACHABOU Aissa

Aissa ACHABOU

✓ Certifié par  yousign